Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 029-200067197-20260602-2026094-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE **COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE**	**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** **Réunion ordinaire du 02 juin 2026**

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	**23 + 6 pouvoirs**	**20 mai 2026**	**20 mai 2026**

N° délibération	Objet
2026-094	**Subvention à l'association Evasion en Pays d'accueil et de Loisirs (EPAL) pour les activités d'animation sur le territoire – année 2026**

Le 02 juin 2026 à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret, sous la présidence de Jean, François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :
BERRIEN : Sylvie MANZONI, Yvan RICHARD
BRASPARTS : Valérie BESNARD, Guy DENIEL, Sylvie LE QUEAU, Anne ROLLAND
BRENNILIS : Dominique COADOUR, Valérie JOUAN
HUELGOAT : Gaëtan PEYREBESSE, Audrey GUYADER, Aurélien MONFORT
LA FEUILLEE : Jean François DUMONTEIL, Haud LE GOLIAS, Alan SPARFEL
LOPEREC : Marc MEQUIGNON, Geneviève HEMON
LOQUEFFRET : Louis-Marie LE GUILLOU
PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Christiane REDON, Arnaud COZIEN
SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC
SCRIGNAC : Francis KERVOELEN, Didier MADEC

Pouvoirs : Séverine GELIN à Sylvie MANZONI, Eric PRIGENT à Mickaël TOULLEC, Laura SERANDOUR à Audrey GUYADER, Karine DONCKERS à Aurélien MONFORT, Bernard BARON à Louis-Marie LE GUILLOU, André PAUL à Francis KERVOELEN
Absents : Coralie JEZEQUEL, Jean-Yves CRENN

Secrétaire de séance : Valérie BESNARD

_____

Rapporteur : Anne ROLLAND

Par délibération du 10 février 2026, il avait été décidé de réaliser une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association EPAL pour la mise en place sur le territoire d'actions d'animation en direction des différents publics (petite enfance, enfance, jeunesse, vie sociale, …) sur la période 2026 à 2029.

Le budget prévisionnel global des différentes animations (petite enfance, enfance, jeunesse, espace de vie social, …) 2026 indique un montant prévisionnel maximal de subvention de 425 144,50 €.

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 029-200067197-20260602-2026094-DE

Après en avoir délibéré, à 27 voix pour et deux abstentions (Louis-Marie LE GUILLOU et Bernard BARON), le conseil communautaire

- Prend acte de ce montant maximal de 425 144,50 € et autorise le versement de cette subvention pour les actions d'animations réalisées en 2026 sur le territoire de Monts d'Arrée Communauté.

- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2026

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,

La secrétaire,

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 03 juin 2026